

MARCHE VILLE
Ministère de l'Intérieur
Préfecture de Police
MODIFICATION DE CONTRAT NUMERO 5
AU MARCHE N° 2018-32

A RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE

Collectivité ou établissement public : Préfecture de Police / Ville

Service : Direction de l'Immobilier et de l'Environnement / Département Construction / Secteur n°1

Titulaire du marché :

Mandataire	Cotraitant n°1	Cotraitant n°2	Cotraitant n°3
SARL PHILEAS K 89 rue de Reuilly 75012 Paris	PROJEX Ingénierie SAS 13 rue de la Perdrix 93290 Tremblay-en-France	ATELIER MOABI 45 rue Lepic 75018 Paris	DIAGOBAT SAS 13 rue de la Perdrix 93290 Tremblay-en-France

Imputation budgétaire : Budget spécial de la Préfecture de Police, exercice 2016 et suivants, chapitre 901

Numéro du marché : 2018-32

Date de notification du marché : 26 mars 2018

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre sur esquisse d'une « base instruction » pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris situé 1 avenue Guy Môquet à Valenton (94460)

Montant initial du marché : 1 727 480,00 € HT soit 2 072 976,00 € TTC (TVA 20%)

Modifications successives de ce montant : (la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le montant du marché (1)	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant du marché
Fixer le coût prévisionnel définitif des travaux et fixer le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre	1	27/03/2019	40 711,36 €HT soit 48 853,63 €TTC (TVA 20%)
Contractualisation de prestations supplémentaires, et prolongation du délai d'exécution du marché due à la crise sanitaire liée au Covid-19	4	En cours	82 465,12 € HT soit 98 958,14 € TTC (TVA 20%)
(1) Indiquer « Modification de contrat ou « Décision de poursuivre »			

Modifications de contrat précédentes ayant un objet autre que la modification du montant du marché :

Numéro	Date	Objet
2	02/09/2019	Prise en compte du changement de dénomination sociale de la société SEMPERVIRENS qui devient « ATELIER MOABI » (cotraitant 2)

Numéro	Date	Objet
3	28/12/2020	Modification de la répartition des honoraires entre les membres du groupement de MOE à savoir : PHILEAS (mandataire), PROJEX (cotraitant 1), MOABI (cotraitant 2), DIAGOBAT (cotraitant 3).

B	OBJET DE LA MODIFICATION DE CONTRAT
----------	--

Article premier

Le marché dont la désignation est mentionnée en page 1 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 2 : Objet de la modification de contrat

La présente modification de contrat a pour objet la contractualisation de l'augmentation de la durée des travaux uniquement pour la mission OPC dévolue à la maîtrise d'œuvre.

Article 3 : Justifications de la modification de contrat

Les travaux devaient se terminer le 15 novembre 2021. Toutefois, le retard pris dans les travaux notamment dû au nivellement des plancher, du nez de dalles, de la nécessité de déplacer la base vie et des délais d'approvisionnement liés à la pandémie Covid 19 aboutit à une réception au 31 janvier au plus tard.

Par conséquent et après examen de la demande de la maîtrise d'œuvre d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage a arrêté le montant pour les deux mois de suivi supplémentaires à 11 408,00 € HT soit 13 689,60 € TTC (TVA 20%) valeur M0 (mars 2016).

Article 4 : Incidence financière

La présente modification de contrat n°5 entraîne une plus-value de 11 408,00 € HT soit 13 689,60 € TTC (TVA 20%) valeur M0 (mars 2016).

Elle porte le montant initial du marché incluant la modification de contrat 4 de 1 850 656,48 € HT soit 2 220 787,78 € TTC (TVA à 20%) à 1 862 064,48 € HT soit 2 234 477,38 € TTC (TVA à 20%) à valeur M0 (mars 2016).

L'incidence financière de la présente modification de contrat représente une augmentation de 0,66% par rapport au montant initial du marché de maîtrise d'œuvre.

L'incidence financière cumulée des modifications de contrat n°1, n°4 et n°5 représente une augmentation de 7,79% du montant initial du marché de maîtrise d'œuvre.

Article 5 : Incidence sur le délai d'exécution du marché

Les études ont débuté à la notification de l'ordre de service de démarrage (OS) du 5 avril 2018 à l'entreprise PHILEAS jusqu'à l'expiration de la garantie de parfait achèvement des travaux.

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux était de 18 mois.

A la suite de l'arrêt des travaux suivi d'une reprise au ralenti en raison des contraintes liées à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID-19, puis du retard dans l'exécution des travaux, la date de réception des travaux avait été fixée au 15 novembre 2021.

Au vu des nouveaux retards, la date prévisionnelle de réception des travaux est le 31 janvier 2021.

Cette prolongation du délai d'exécution des travaux est sans incidence financière pour le maître d'œuvre à l'exception de la mission OPC.

Article 6 : Règlement amiable des différends

Le titulaire du marché renonce à toute réserve, réclamation ou demande d'indemnités dont le fait générateur serait antérieur à la date de la présente modification de contrat.

Article 7 : Exemple unique

Aucun exemplaire unique n'a été délivré.

Article 8 : Date d'effet

La présente modification de contrat prend effet à compter de la date de sa notification.

Article final :

Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses modifications de contrat éventuelles, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans la présente modification de contrat, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Le mandataire,

SARL Phileas K
89 rue de Reuilly
75012 Paris

A , le
(nom et qualité du signataire
avec apposition du cachet commercial)

.....
.....
.....
.....

Le cotraitant n°2,

ATELIER MOABI
45 rue Lepic
7501 Paris

A , le
(nom et qualité du signataire
avec apposition du cachet commercial)

.....
.....
.....
.....

Le pouvoir adjudicateur :

A Paris, le
.....

Le cotraitant n°1,

PROJEX
13 rue de la Perdrix
93290 Tremblay-en-France

A , le
(nom et qualité du signataire
avec apposition du cachet
commercial)

.....
.....
.....
.....

Le cotraitant n°3,

DIAGOBAT
13 rue de la Perdrix
93290 Tremblay-en-France

A , le
(nom et qualité du signataire
avec apposition du cachet
commercial)

.....
.....
.....
.....

La notification consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme de la modification de contrat au titulaire (ou dans le cas des modifications de contrat de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme aux présentes modifications de contrat.

A

, le